

# RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET LES PARTENARIATS MONDIAUX POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES



### **Actions connexes**

- a. Nous entraider dans la mise en œuvre commune du Pacte mondial, y compris par une assistance financière et technique, dans le respect des priorités, politiques, plans d'action et stratégies de chaque pays et dans le cadre d'une démarche faisant intervenir tous les services de l'État et tous les secteurs de la société
- b. Accroître la coopération internationale et régionale afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les aires géographiques où les migrations irrégulières prennent systématiquement leur origine en raison de la pauvreté, du chômage, des changements climatiques et des catastrophes, des inégalités, de la corruption et de la mauvaise gouvernance, entre autres facteurs structurels, en nous appuyant sur des cadres de coopération adaptés, des partenariats innovants et la participation de tous les acteurs concernés, tout en respectant à la fois les prérogatives des États et nos responsabilités partagées

- c. Recourir aux autorités locales, tout en les appuyant dans cet exercice, pour recenser les besoins et les possibilités de coopération internationale aux fins de la bonne mise en œuvre du Pacte mondial et prendre en compte leurs vues et priorités dans les stratégies de développement, les programmes et les plans relatifs aux migrations, le but étant d'assurer la bonne gouvernance et la cohérence des politiques, à tous les échelons de l'administration et dans tous les secteurs, et de rendre ainsi la coopération internationale pour le développement aussi efficace et utile que possible
- d. Utiliser le mécanisme de renforcement des capacités et tirer parti des autres instruments permettant de renforcer les capacités des autorités compétentes en mobilisant les ressources techniques, financières et humaines des États, des institutions financières internationales, du secteur privé et des organisations internationales, entre autres, afin d'aider tous les États à s'acquitter des engagements pris dans le Pacte mondial
- e. Nouer, aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral, des partenariats sur mesure, transparents et utiles à toutes les parties, dans le respect du droit international, dont l'objectif est de trouver des solutions ciblées aux problèmes d'intérêt commun qui se posent dans les politiques migratoires et d'examiner les enjeux et défis que représentent les migrations dans la perspective du Pacte mondial



### Appel de l'Équateur à l'action locale sur la migration

Le 22 janvier 2020, plus de 80 maires réunis à Quito (Équateur) ont approuvé un appel à l'action locale sur la migration afin d'accélérer la mise en œuvre de nouvelles mesures relatives au Pacte mondial sur les migrations et au Pacte mondial sur les réfugiés. La réunion des maires - qui a rassemblé les maires et les acteurs gouvernementaux de 56 villes et régions du monde entier – avait pour objectif de débattre du thème « Des grands mouvements aux pactes mondiaux : Les villes comme premiers intervenants ». Cette réunion s'est tenue dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). L'une des principales conclusions du forum a été que les objectifs internationaux ne peuvent pas être atteints si les villes n'agissent pas concrètement, et que si les autorités municipales et les gouvernements nationaux peuvent avoir des approches différentes, ils peuvent se mettre d'accord sur des objectifs communs convenus au niveau international, tels que ceux du Pacte mondial sur les migrations, du Pacte mondial sur les réfugiés et des ODD (CGLU, Conseil des maires sur les migrations et OIM, 2020).

### Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration

Des États peuvent aider d'autres États à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations en contribuant au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration, qui est le fonds d'amorçage du mécanisme de renforcement des capacités mis en évidence dans le Pacte mondial. Il s'agit d'un mécanisme de financement des Nations Unies conçu pour aider les gouvernements à mettre en œuvre le Pacte mondial au niveau national (PNUD, s.d.). Lancé par les États Membres et certaines entités des Nations Unies en juillet 2019, le Fonds d'affectation spéciale est désormais ouvert aux contributions (OIM, 2019).

## Déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants

En 2007, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a adopté la Déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants, s'engageant ainsi à promouvoir un emploi humain, digne, décent et rémunérateur pour les travailleurs migrants. La déclaration de l'ASEAN donne un aperçu des contributions apportées par les travailleurs migrants aux sociétés et aux économies des pays d'origine et de destination, et appelle les pays d'origine et de destination à promouvoir la dignité et le potentiel des travailleurs migrants, ainsi qu'à coopérer les uns avec les autres pour trouver des solutions lorsque des travailleurs migrants se retrouvent dépourvus de documents sans qu'ils en soient responsables. Surtout, elle propose l'élaboration d'un instrument de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants (OIT, 2018).

### Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux

L'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux est un partenariat multipartite réunissant plus de 30 organisations de la société civile, organismes des Nations Unies, procédures spéciales, fondations philanthropiques, syndicats et experts dans le but commun de veiller à ce que les droits de l'enfant occupent une place centrale dans le Pacte mondial sur les migrations et celui sur les réfugiés. Elle est coprésidée par Save the Children et Terre des Hommes (Children on the Move, 2020).



# Objectifs de développement durable pertinents

Grâce à un renforcement des partenariats en matière de gouvernance des migrations à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'entre les pays et les régions, une bonne gouvernance des migrations peut devenir un facteur permettant d'accélérer la réalisation des 17 objectifs de développement durable, en fonction du contexte national et de la dynamique migratoire. Les cibles suivantes des objectifs de développement durable relatives aux partenariats sont particulièrement pertinentes :



# **ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs**

- ■17.3: Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- ■17.6: Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun

accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

- ■17.7: Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
- ■17.14: Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
- ■17.16: Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable
- ■17.17: Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
- ■17.18: D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en

développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays